



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Renouvellement urbain du quartier Jules Guesde à TROYES

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 6 9 2 5 0 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Etablissement Public Administratif

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BAROIN

Prénom(s)

François

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39- Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) opération dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 hectares.	Le projet porte sur un terrain d'environ 7,8 ha. Le projet est également concerné par la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant > à 1 ha mais < à 20 ha

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Troyes Champagne Métropole (TCM) met en œuvre depuis 2005 un ambitieux programme de rénovation urbaine pour ses quartiers prioritaires. Une première phase s'est achevée et, en 2019, une nouvelle convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) portant sur deux quartiers, dont Jules Guesde, a été signée.

Le quartier Jules Guesde se situe au sud du cœur de la ville de Troyes. C'est un quartier bordé par deux axes routiers : la chaussée du Vouldy et le boulevard Jules Guesde. Dessinant un triangle, celui-ci est constitué principalement de logements collectifs sous forme de barres et de tours d'immeubles comptant 635 logements avant le démarrage du projet en 2018. Ces logements appartiennent au bailleur social Troyes Aube Habitat (TAH) qui procède actuellement à la démolition des logements avant de revendre les terrains à l'Établissement Public Foncier - Grand Est (EPF-GE), porteur du foncier pour le compte de TCM.

Dès qu'il en aura la maîtrise foncière, TCM aura à sa charge la démolition d'une chaufferie et d'un local associatif.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un nouveau quartier qui se dessinera selon 3 grands axes : une traversée apaisée par des modes de déplacement doux, une valorisation des espaces verts et une organisation autour d'un cœur de plusieurs îlots.

Le parti d'aménagement repose sur :

- la reconfiguration des espaces publics et des circulations
- la reconfiguration des îlots pour créer un cœur de quartier animé
- la valorisation des trames environnementales verte et bleue au sein du quartier
- la création d'un mail paysager en cœur de quartier pour les rencontres intergénérationnelles
- la requalification et l'apaisement de la chaussée du Vouldy et du boulevard Jules Guesde
- la construction d'un pôle d'équipements publics structurant la nouvelle image du quartier
- une diversité de formes urbaines en adéquation avec les constructions existantes

Pour une bonne compréhension du projet, deux documents "Présentation du projet" (document complémentaire n° 1) et "Programmation des îlots" (document complémentaire n°2) sont joints.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent en l'aménagement des espaces publics se déroulant en 3 phases géographiques qui seront réalisées entre mars 2025 et 2026 (cf. document complémentaire n°3 : présentation phasage travaux) :

- la requalification du boulevard Jules Guesde sur une longueur de 220 mètres linéaires comprenant la reprise des revêtements de sol et la reprise des réseaux d'eaux pluviales ;
- la requalification et le prolongement de la rue de l'Abbé de l'Epée afin de créer une nouvelle voie faisant le lien entre le boulevard Jules Guesde et la chaussée du Vouldy (passage uniquement piéton aujourd'hui) comprenant la création de 80 places de stationnement ;
- la requalification de la chaussée du Vouldy impliquant un élargissement du domaine public sur le foncier actuel de Troyes Aube Habitat, comprenant la reprise des revêtements de sol et la reprise des réseaux d'eaux pluviales ;
- la requalification de la rue de l'Ancien Stade comprenant la reprise des revêtements de sol ;
- l'aménagement de traversées piétonnes : la petite rue Robert, l'Allée dite des Tilleuls et la nouvelle allée Nord-Sud (mail entre l'Allée des Tilleuls et la rue de l'Abbé de l'Epée) comprenant la reprise globale des revêtements de sol et la création de noues de collecte des eaux pluviales ;
- la création d'un nouveau parc urbain d'environ 5.500 m<sup>2</sup> au droit des futurs équipements publics comprenant la réfection du réseau d'électricité et l'installation d'éclairage urbain adapté ;
- la valorisation des berges de Seine comprenant la renaturation des berges et l'aménagement d'un parking de 60 places ;
- la requalification de la place des Bas-Trévois comprenant la reprise des revêtements de sol ;
- Requalification de la passerelle SNCF et du chemin en bord de Seine ;
- la viabilisation de tous les îlots.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sur l'ensemble du périmètre du projet urbain, la programmation prévisionnelle permet (au sein des 6 îlots résidentiels) la réalisation d'environ 15 400 m<sup>2</sup> de logements (surface habitable) équivalent à la création de 196 logements (contre 635 en 2018) et de locaux tertiaires (document complémentaire n°2 : Programmation des îlots )

La structure du quartier est donc conservée avec des logements. Elle est cependant dédensifiée avec un parc de logements quasiment divisé par 3.

Le trafic prévu restera plus faible que le trafic initial.

Une forte désimperméabilisation des sols est prévue avec une dimension végétale importante.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Permis d'aménager
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Dérogation espèces protégées
- Permis de construire pour les divers bâtiments à construire sur les îlots

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du périmètre du projet	78 030 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9/21 Voie : Bd Jules Guesde

Lieu-dit :

Localité : TROYES

Code postal : 1 0 0 0 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 4 ° 0 5 , 3 6 " E Lat. : 4 8 ° 1 7 , 4 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de TROYES

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est identifié en zone à dominante humide. Toutefois, l'absence de végétation typique des zones humides de par le caractère très urbain du quartier, mène à infirmer le caractère humide effectif de la zone. Les reconnaissances effectuées sur site le 16 février 2024 ont conclu à l'absence de zones humides effectives (cf. document complémentaire n°4 : Reconnaissances zone humide)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Zonage réglementaire - Révision approuvé le 13 avril 2017 (cf. document complémentaire n°5 - PPRI et zoom sur le projet)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TCM a engagé dès 2022 des études relatives à l'état sanitaire des sols. Un plan de gestion a été établi à l'échelle du projet urbain (doc compl n°6 - Investigations complémentaires et plan de gestion global à l'échelle du projet). Chaque maître d'ouvrage devra le décliner à l'échelle de son projet. Cette étude a montré que la qualité des milieux, après mise en place des mesures de gestion, est compatible d'un point de vue sanitaire avec le futur projet d'aménagement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suite à une étude de faisabilité, TCM a renoncé à la création d'un réseau de chaleur en géothermie à l'échelle du projet. Chaque maître d'ouvrage sera libre du choix du système de chauffage et de refroidissement de son projet. Il mènera les procédures nécessaires compte tenu du zonage des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui. Des travaux de terrassement pour la voirie et la mise en place de réseaux sont prévus. Les terres excavées seront analysées par lot. Les lots inertes seront réutilisés sur le site. Les lots qui ne seront pas inertes seront évacués vers des filières de traitement spécifiques.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TAH, propriétaire des immeubles, a consulté la LPO et le conservatoire d'espaces naturels pour un diagnostic (Docs compl 7,8), sur les bâtiments restants à démolir. Ils seront démolis hors période de nidification (15/03 au 1/09). Une dérogation a été faite à la DREAL pour détruire les sites de reproduction de ces espèces. Des mesures compensatoires temporaires sont et seront prises par TAH. Les mesures définitives imposées par la DREAL seront réalisées par les maîtres d'ouvrage sur site. (Doc compl 9: engagement des MOA)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sera liée aux divers bâtiments et équipements qui seront bâtis sur le site. Les projets concernent essentiellement de l'habitat et engendreront moins de trafic que précédemment puisque le nombre de logements sera divisé par 3. Il n'y aura pas d'activité économique présentant un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation : Selon le PPRI approuvé (doc compl 5), il existe un risque d'inondation limité à la parcelle CE16 d'une surface de 605 m <sup>2</sup> (par rapport à la surface globale du projet d'environ 78 030 m <sup>2</sup> ). Cette zone très restreinte ne sera pas construite mais végétalisée dans le cadre de la mise en valeur des berges de Seine. Mouvements de terrain : risque existant Retrait gonflement des argiles : risque moyen Radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, l'aspersion légère de la zone travaux sera réalisé autant que de besoin pour éviter le soulèvement des poussières au passage des camions et engins.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura un trafic de camions mais uniquement sur les périodes de travaux (de mars 2025 à mi 2026). Après travaux, le trafic sera lié aux 196 logements créés et aux équipements publics du quartier. Le nombre de logements sur le quartier étant divisé par 3, le trafic sera donc bien moindre. Globalement, le trafic sera plus faible sur le quartier.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le bruit sera lié au trafic de camions et engins et à l'exécution des travaux d'aménagement et de construction des bâtiments. les nuisances seront limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins de chantier pourront ponctuellement générer des vibrations mais elles seront limitées dans le temps et dans l'espace.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui par l'éclairage public des voies et espaces publics mais pas davantage qu'actuellement. La qualité et la sobriété de l'éclairage public sera bien meilleure que celle du quartier initialement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pollution lumineuse sera diminuée par rapport à la situation antérieure : évolution de la réglementation, meilleure maîtrise technique des éclairagements, choix des luminaires et éclairage LED.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales y compris les eaux de voiries seront, en dehors des événements pluvieux intenses, majoritairement stockées et infiltrées (espaces paysagers, noues, parking et revêtement drainant)
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le plan paysager, l'aménagement des espaces publics comprend l'aménagement d'espaces verts, de noues paysagères le long des voiries et d'un parc urbain paysager de 5.500 m <sup>2</sup> . Les parkings seront arborés. (Doc compl 1 : présentation du projet). 3 bâtiments de l'ancienne blanchisserie figurent dans l'AVAP de Troyes. Le projet respectera les servitudes de protection en concertation avec les services de la Ville de Troyes. Il n'y a pas d'enjeux culturels ou archéologiques connus.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet du groupe scolaire international a fait l'objet d'un permis de construire déjà délivré. Ce projet fait l'objet d'un accompagnement spécifique par un bureau d'étude spécialisé sur les questions de performances environnementales, notamment la géothermie, les nappes hautes et la pollution des sols. Les procédures concernant la géothermie sont en cours en relation avec les services de l'Etat compétents. Des analyses ont été menées au stade de l'avant-projet et du projet concernant les éventuels impacts de la pollution des sols sur l'équipement. Des analyses complémentaires vont être menées en période de nappe basse pour confirmer les résultats et les dispositifs constructifs retenus. Les services de l'Etat sont associés à ces démarches.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre des démolitions de 7 bâtiments du quartier, la LPO a observé la présence de 3 espèces d'oiseaux protégées (cf. document complémentaire 7 : Rapport de la LPO).

Des mesures compensatoires seront mises en place sur le bâti à proximité immédiate des bâtiments démolis par TAH.

Les différents aménageurs se sont engagés à mettre en place des mesures compensatoires définitives (cf. Document complémentaire 9 : courrier d'engagement des aménageurs).

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les nouveaux aménagements et constructions qui prendront place sur le quartier intégreront des mesures compensatoires définitives (exp.nichoirs) pour maintenir les espèces d'oiseaux présentes sur site. (Doc 9)

Les grands arbres présents sur site seront conservés dans la mesure du possible puisqu'ils présentent de nombreux attraits pour la biodiversité ; un diagnostic des arbres a été réalisé pour vérifier leur tenue mécanique et leur état phytosanitaire. (doc 11)

Des plantations nouvelles d'essences locales, de strates différentes (arbres, arbustes, haies, vivaces et graminées, couvre-sol) seront réalisées. La plantation d'espèces mellifères et non allergènes sera favorisée.(Doc1)

Concernant les points de pollution concentrés en hydrocarbure totaux, HAP et mercure repérés, les terres polluées (environ 350 m3) seront évacuées et traitées hors site en filières spécialisées. (Doc 6)

Concernant la qualité des eaux souterraines en aval de la Blanchisserie du Cygne, une campagne semestrielle de surveillance des eaux souterraines en aval hydraulique immédiat de la Blanchisserie sera réalisée (prélèvement d'échantillons, analyse des COHV en laboratoire et rapport de surveillance). (Doc 6)

Concernant les dispositifs constructifs et aménagements particuliers, les sols seront systématiquement couverts (par une dalle béton, un enrobé ou un apport en terre végétale sur une épaisseur de 30 cm compactée couplée à un grillage avertisseur). Les canalisations d'eau potable seront non perméables et non poreuses.(Doc 6)

Concernant l'infiltration des eaux pluviales dans les terres polluées, nous envisageons des zones de pleine terre, des noues (ou fossés) végétalisées, des toitures végétales...l'objectif étant de limiter à la source les émissions et privilégier des techniques végétalisées pour une dépollution simple et efficace par décantation (par exemple utilisation de bandes enherbées tampons).

Des dispositifs seront mis en place afin de permettre de garantir dans le temps la mémoire et la pérennité des servitudes et restrictions.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale permet d'appréhender l'ensemble des aspects environnementaux d'un projet : biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments. Pour le projet Jules-Guesde, ces préoccupations ont été intégrées dès la phase de conception afin d'éviter tout impact résiduel notable, grâce à diverses études et mesures compensatoires mises en place ou à venir (6.5). Compte tenu des résultats positifs de ces études et de leur conformité avec les objectifs d'une évaluation environnementale, TCM estime qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Document 1 : Présentation du projet Document 2 : Programmation des îlots Documentation 3 : Présentation phasage des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Document 4 : Reconnaissances zone humide Document 5 : PPRI et zoom sur le projet Document 6 : Investigations complémentaires et plan de gestion	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Document 7 : Rapport de la LPO Document 8 : Pré-diagnostic chauve-souris Document 9 : Courrier d'engagement des aménageurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Document 10 : Plan AVAP "Quartier Bas-Trévois - Moulins" Document 11 : Diagnostic des arbres	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)